



Droit de Travail des étudiants étrangers

Par **ambroise1985**, le **29/07/2019** à **08:16**

Bonjour,rrrnJe suis en contrat pro depuis octobre 2017 et j'ai une Autorisation Provisoire de Travail (APT) qui expire le 18 Octobre 2019. Mon titre de séjour expire par contre le 30 octobre 2019. Je n'ai pas voulu continuer dans le cabinet d'expertise comptable dans lequel j'effectue mon contrat pro pour des problèmes de Burn-out. Mon médecin traitant m'a conseillé de quitter mon travail si non je finirai dépressif. J'ai trouvé un CDI cette semaine dans un autre cabinet pour commencer le 02 septembre 2019. Alors que mon RDV pour le dépôt de CDS est fixé au 12 septembre 2019.rnrnrnPuis-je renouveler mon Autorisation Provisoire de Travail (APT) à la DIRECCTE en signant un CDD de 1,5 mois (02 septembre 2019 - 15 Oct 2019).rnrnJe précise que j'ai déjà deux Master obtenus en 2016 et 2017.rnrnPuis-je avoir la carte de séjour recherche emploi? Sachant que le diplôme que je prépare en contrat pro, l'examen aura lieu en octobre et le résultat à mi-décembre 2019.rnrnQu'est ce que je peux faire pour commencer le 02 septembre?